

ne fusine le février j'os apres les nulli-
 cations de trois bant tant de la part de Jean
 François Veron fils de Guillaume et j'os mee
 Vospette paroffien de Bonqueneffe que de la
 part de Laurence Dautel fille de Jacques
 et Marie Claffien faites par devant de cette
 paroffie faites aux deux paroffies n'ayant
 reconnu au aucun empeschement au se
 souffigne Curé de Nisernes au ledit
 conjoint dans le sacre lieu du mariage
 en presence de Robert Veron frere auct
 Jean François et Robert Dolle jeune homme
 de ceste paroffie et Marie Helaine Dolle sœur
 auct Robert et Marie jeune Wacerau niqne
 de les susdite jeune fille a marié tant de
 de ceste paroffie Jean François Veron et
 Marie Helaine ont signé avec eux les autres
 ont déclaré ne sçavoir signer. y a au verso
 et Marie que de Laurence + Dautel
 Marie de Robert + Veron
 et Marie de Robert + Dolle
 Marie de Marie jeune + Wacerau
 Marie Helaine Dolle 1 & Marie

M.1708.2.9

.....neufiesme de fevrier 1708 apres les publications de trois bans tant de la part de jean francois veron fils de guillaume et jenne vospette paroissien de longuenesse que de la part de laurence dautel fille de jaccque et marie Clapsien de cette paroisse faites aux deux paroisses nayant reconnu aucun empeschement je soussigné curé de wisernes ay les dits conjoins dans le sacré lien du mariage en presence de Robert veron frere audit jean francois et Robert Robbe jeune homme de cette paroisse marie helaine Robbe soeure au dit robert et marie jenne wanerans niepce de lespousée jeune fille a marier toute deux de cette paroisse jan francois veron et marie helaine ont signés avec moy les autres ont déclaré ne scavoir escrire

Marcque de laurence + dautel

Marcque de Robert X veron

Marcque de Robert † Robbe

Marcque de Marie jenne + Waneran

Marie helenne robbe

J Le Chatelain